



Guide

Eduquer aux réseaux sociaux, une mission de l'École

d'utilisation des réseaux sociaux en classe



Académie de Paris 2021

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

Sommaire :

- Introduction
- Utiliser les réseaux sociaux en milieu scolaire
- Enseigner avec les réseaux sociaux en classe
- S'informer et veiller avec les réseaux sociaux
- Sitographie

Guide rédigé à l'initiative du CLEMI Paris, en collaboration avec la DANE de l'académie de Paris et l'atelier Canopé Paris. Ont participé à la rédaction :

- Marianne Acquaviva, *coordonnatrice CLEMI Paris*
- Pierre Bouchet, *enseignant d'histoire-géographie et conseiller pédagogique numérique à la DANE, académie de Paris*
- Joël Jegouzo, *professeur documentaliste, académie de Paris*
- Brigitte Pierrat, *MRS formation et community manager, Canopé Paris*



Attribution

CC BY

Introduction

Ce guide doit permettre aux enseignants d'utiliser les réseaux sociaux avec leurs élèves en classe de façon citoyenne et sécurisée, en toute sérénité, sans nuire à l'institution scolaire ni à ses acteurs.

De nos jours, les jeunes utilisent massivement internet et les réseaux sociaux, tant pour la consultation que pour la production d'information.

Ces pratiques informationnelles ne doivent pas laisser penser que nos élèves maîtrisent le numérique de façon innée. En effet, très informelles, elles laissent des traces préjudiciables à leur vie privée et leur identité numérique.

Plus encore, les répercussions sur la vie de la classe, le climat scolaire, peuvent se faire sentir également : cyberharcèlement,

usurpation d'identité, rumeur, e-réputation, plagiat, violation du droit à l'image, etc.

Il faut donc garder à l'esprit que l'éducation constitue la meilleure des préventions pour contrer des usages abusifs concernant la liberté d'expression. L'attentat tragique du 16 octobre en témoigne douloureusement, il n'est plus possible de faire l'impasse sur une éducation aux réseaux sociaux.

Ce devoir est d'ailleurs rappelé par notre institution dans l'article 4 de la [Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République](#) : éduquer les jeunes en développant « les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication ».

Un enseignant peut décider de ne pas utiliser un réseau social pour son usage personnel ou professionnel. Néanmoins il doit pouvoir y guider ses élèves dans un usage responsable et sécurisé, au titre des missions de l'École et des compétences communes à tous les professeurs et personnels de l'éducation, et notamment « intégrer les éléments de la culture numérique

nécessaires à l'exercice de son métier ». (Point 9 du Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation). Être responsable sur internet s'apprend aussi et avant tout à l'École.

Le présent guide propose des règles de bonnes pratiques pour un comportement éthique, responsable, fiable et sécurisé sur internet.

Il apporte aux enseignants des solutions concrètes pour mener leurs projets pédagogiques sur les réseaux sociaux, tout en rappelant les étapes élémentaires et les précautions à prendre pour les rendre conformes avec les règles du droit (liberté d'expression, droit à l'image et de diffusion de contenus, données à caractère personnel).

Son ambition est triple :

- Proposer un guide pour accompagner, étape par étape, la mise en œuvre d'un projet avec les réseaux sociaux.
- Présenter des exemples inspirants d'utilisation pédagogique.
- Proposer une introduction à l'usage professionnel des réseaux sociaux pour l'enseignant (nouveau)

Utiliser les réseaux sociaux en milieu scolaire

Pourquoi utiliser les réseaux sociaux en milieu scolaire ?

Éduquer aux réseaux sociaux, une mission de l'École

Un réseau social est une application en ligne permettant à l'internaute de s'inscrire, de se créer une identité virtuelle, de se mettre en relation avec les autres et de se constituer un réseau de connaissances personnelles ou professionnelles. Il peut intégrer des outils de communication, d'échanges, de production et de partage d'information.

Il constitue donc une opportunité pédagogique pour éduquer :

- à l'esprit critique
- à la maîtrise de son identité numérique
- à la production et publication d'une information de façon responsable et éthique
- aux enjeux de la communication
- au travail collaboratif
- aux valeurs de la République

Éduquer aux réseaux sociaux, une mission de l'École

L'éducation aux réseaux sociaux est régulièrement rappelée dans les consignes du Ministère ; ainsi la circulaire de la Lettre de rentrée 2017 précise :

« Partie 2 : l'éducation aux médias et à l'information - La formation de l'esprit critique. Savoir utiliser les ressources numériques les plus pertinentes pour leurs apprentissages, apprendre à discerner l'information de la désinformation, savoir user de manière responsable des réseaux sociaux sont autant de compétences que l'École a le devoir d'apporter désormais aux élèves » ([B.O. n° 45 du 9 mars 2017](#)).

Cet impératif est présent dans les textes officiels, et notamment dans : le socle commun de connaissance, de compétence et de culture ; les programmes ; le cadre de référence des compétences numériques.

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES ET DE CULTURE

C'est une priorité de l'Éducation nationale qui est rappelée dans le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Extraits :

Domaine 2 : « *L'élève utilise les espaces collaboratifs et **apprend à communiquer notamment par le biais des réseaux sociaux dans le respect de soi et des autres. Il comprend la différence entre sphères publique et privée. Il sait ce qu'est une identité numérique et est attentif aux traces qu'il laisse*** ».

Domaine 3. La formation de la personne et du citoyen :

« *L'éducation aux médias et à l'information oblige à questionner les enjeux démocratiques liés à l'information journalistique et **aux réseaux sociaux.*** » ([B.O.n°17du23 avril 2015](#) et/ou [B.O. n° 31 du 30 juillet 2020](#))

LES PROGRAMMES

Nous retrouvons l'enseignement aux réseaux sociaux dans les programmes d'enseignement d'EMI, d'EMC, deSNT, de lettres et de langues vivantes.

Éducation aux médias et à l'information (EMI) :

Extrait du Programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle4), volet des enseignements. Éducation aux médias et à l'information :

« **Utiliser les médias de manière responsable** : pouvoir se référer aux règles de base du droit d'expression et de publication en particulier sur **les réseaux** » ([B.O. n° 11 du 26 novembre 2015](#) et/ou [B.O. n° 31 du 30 juillet 2020](#))

Éducation morale et citoyenne (EMC) :

Extrait du programme d'EMC en cycle 3 :

« Dès lors qu'ils disposent d'un accès individuel aux outils numériques de l'école et l'établissement, les élèves sont invités à utiliser le numérique de manière responsable, conformément au cadre donné par la charte d'usage du numérique. Ils sont sensibilisés aux enjeux et aux dangers relatifs à **l'usage des réseaux sociaux**. »

« Prendre conscience des enjeux civiques de **l'usage du numérique et des réseaux sociaux**. » ([B.O. n° 31 du 30 juillet 2020](#))

Extrait du programme d'EMC en cycle 4 :

« Le harcèlement en situation scolaire, **sur internet et les réseaux sociaux**. »

« Aborder les différentes dimensions de l'expression du citoyen : vote, expression des tensions, **réseaux sociaux**, association. ([B.O. n° 31 du 30 juillet 2020](#))

Extrait du programme d'EMC en classe de Première :

- *Axe 1 : Fondements et fragilités du lien social : “**Les réseaux sociaux et la fabrique de l'information** : biais de confirmation, bulles de filtre ; surinformation et tri ; fiabilité et validation”.*
- *Axe 2 : Les recompositions du lien social : “Les nouvelles formes de solidarités et d'engagements : **internet et les réseaux sociaux** ; le mécanisme du participatif ; de l'association au collectif” ou encore “La recherche de nouveaux liens sociaux : clubs, associations, **réseaux sociaux**, communautés, universités populaires, réseaux d'entraide et bénévolat.”*
([B.O. spécial n° 1 du 22 janvier 2019](#))

Sciences numériques et technologie (SNT) :

Extrait du programme de SNT en classe de Seconde générale et technologique :

*“Internet ; le web ; **les réseaux sociaux** ; les données structurées et leur traitement ; localisation, cartographie et mobilité ; informatique embarquée et objets connectés ; la photographie numérique”* ([B.O. spécial n° 1 du 22 janvier 2019](#))

Sciences de gestion et numérique (SGN) :

Extrait du programme de SGN en classe de Première STMG :

*“Comment le partage de l’information contribue-t-il à l’émergence d’une ‘intelligence collective’ ? Applications et usages du numérique dans les organisations : e-communication, partage de l’information, collaboration, **communautés en ligne et réseaux sociaux.**”* ([B.O. spécial n° 1 du 22 janvier 2019](#))

Lettres

Extrait du programme de lettres en classe de 4^e :

*“On étudie : [...]. **Des articles ou écrits publiés sur les réseaux sociaux** à propos du réchauffement climatique pourront faire ici l’objet d’un décryptage et d’une analyse.”* ([B.O. n° 31 du 30 juillet 2020](#))

Langues Vivantes

Extrait du programme en cycle 4 :

*“Lexique et pistes de réflexion en lien avec les thèmes culturels Langages - Codes socio-culturels et dimensions géographiques et historiques. Graphiques, schémas, cartes, logos, tableaux. - Media, modes de communication, **réseaux sociaux**, publicité. Extraits de manuels scolaires de pays ou de la région de la langue cible.”* ([B.O. n° 31 du 30 juillet 2020](#))

Extrait du programme de Première générale et technologique :

*“Le développement de nouvelles formes de communication écrite, et notamment en interaction (messagerie électronique, dialogues en ligne, **réseaux sociaux**, blog, etc.), représente une opportunité d’utilisation de la langue dont l’enseignant peut tirer profit.”* ([B.O. spécial n° 1 du 22 janvier 2019](#))

LE CADRE DE RÉFÉRENCE DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES (CRCN)

Extrait du CRCN :

*“Compétences 2.2 Partager et publier. Partager et publier des informations et des contenus pour communiquer ses propres productions ou opinions, relayer celles des autres en contexte de communication publique (avec des plateformes de partage, **des réseaux sociaux**, des blogs, des espaces de forum et de commentaire,*

des CMS, etc.).” ([décret n° 2019-919 du 30 août 2019](#) et [B.O. n° 37 du 10 octobre 2019](#))

Les compétences du CRCN peuvent être autoévaluées et certifiées sur la **plateforme de développement des compétences numériques PIX**.

De multiples compétences à acquérir

Lorsqu'un enseignant souhaite intégrer une nouvelle technologie dans ses séances, les objectifs sont susceptibles d'être très nombreux. Il est donc nécessaire de les hiérarchiser et d'opérer des choix. Il s'agit de **distinguer les objectifs** qui peuvent concerner des compétences fondamentales (lire, écrire, oraliser, vivre ensemble), des savoirs disciplinaires, une maîtrise de l'outil numérique, des facteurs de motivation des élèves via une pédagogie du projet, des valeurs ou une éthique, une éducation à l'orientation en transmettant des attitudes professionnelles ou encore une éducation aux médias et à

l'information en abordant des enjeux concernant précisément les réseaux sociaux.

En particulier, les réseaux sociaux permettent d'aborder les enjeux suivants :

- **La protection des données personnelles** : *« c'est gratuit ? C'est toi le produit ! »*
- **L'identité numérique et de l'e-réputation (cyberharcèlement...)** : *« je distingue ma vie privée/ma vie publique » ;*
- **Le cadre juridique de publication** : *« sur les réseaux sociaux, je respecte le droit » ;*
- **La source de l'information** : *« sur les réseaux sociaux, je vérifie toujours l'info ! » ;*
- **Les algorithmes et les bulles informationnelles** : *« je reste en dehors des bulles sur les réseaux sociaux » ;*
- **L'influence sur les réseaux sociaux** : *« je reste libre de tout harponnage commercial, politique, religieux » ;*
- **L'exposition aux écrans (addiction...)** : *« je maîtrise mon temps d'écran ».*

L'enseignant, dans sa séquence utilisant les réseaux sociaux, doit être conscient de ces enjeux et problématiques. Ne pouvant, bien entendu, évaluer toutes les compétences numériques à la fois, il est conseillé de les cibler afin d'en estimer l'acquisition en fin du projet pédagogique. Enfin, un regroupement de notions proches pouvant être abordées ensemble peut s'avérer pertinent.

L'évaluation des compétences acquises

Il est possible de prévoir **un plan d'évaluation diagnostique** en amont de l'activité, **formative** en cours d'activité et **sommative** en fin de séquence. Les QCM permettent par exemple de mesurer la progression de l'acquisition de certaines notions. Le [catalogue de la Quizinière](#) (Réseau Canopé) en comporte quelques-uns.

L'évaluation finale peut aussi porter sur la production réalisée par les élèves sur le réseau social selon divers critères fixés par l'enseignant en amont (ex. : compétence linguistique, respect du droit d'auteur, vérification de la source de l'information publiée...).

Pour cela, l'enseignant doit être capable d'attribuer les articles, les médias, les commentaires publiés à un élève ou un groupe d'élèves ; si

les élèves utilisent des pseudonymes, ceux-ci doivent être communiqués à l'enseignant.

Rappel : les compétences acquises dans un projet utilisant les réseaux sociaux peuvent être validées dans PIX.

7

Quelle scénarisation de l'activité sur un réseau social ?

En scénarisant son activité pédagogique, l'enseignant précise :

- Les activités d'apprentissage et d'enseignement ;
- Le contexte de réalisation (le lieu, le matériel requis, le format de l'activité individuel ou en groupe, la durée...);
- La nature des interactions (publiques ou privées, en classe ou à la maison, synchrones ou asynchrones...);
- Un accompagnement des élèves dans l'exploration du réseau social (évaluation des connaissances spontanées, activité de

prise en main, support technique tel que tutoriels ou personne-ressource...);

- Une sensibilisation de l'élève à son rôle d'acteur public (notamment via la rédaction d'une charte);
- La prévision de sanction pour des comportements inappropriés;
- Une activité d'évaluation.

Qui informer du projet pédagogique ?

L'utilisation d'un réseau social en classe soulève parfois des questions et il est nécessaire de faire connaître son projet pédagogique à la communauté scolaire : élèves, parents, chef d'établissement, inspecteur. **Ce temps d'information est très important et facilite son acceptation.**

Il est important de proposer un dispositif d'information lors de la présentation du projet à son chef d'établissement, notamment pour s'assurer que le règlement intérieur n'est pas en contradiction avec le projet, et à son inspecteur. Enfin cette information est obligatoire si le projet envisage de publier des données personnelles en vue

d'une inscription au registre des traitements des données personnelles de l'établissement (RGPD).

Ce dispositif d'information et d'autorisation peut inclure :

- **une réunion parentale** pour informer sur les objectifs pédagogiques du projet. Cette réunion préalable qui doit nécessairement inclure une partie dédiée à l'EMI permet de donner aux parents les éléments indispensables au suivi des publications de leurs enfants : précision du compte classe, balise (ou mot-dièse ou #hashtag) employée pour suivre les comptes personnels des élèves.

Cela peut être complété par une formation technique ou une brochure d'information à destination des parents ;

- **une autorisation parentale pour l'ouverture d'un compte sur un réseau social** si le projet nécessite des comptes personnels, selon l'âge des élèves (cf. modèle en annexe).
- **la précision du responsable de publication du compte classe** : le chef d'établissement ou par délégation l'enseignant

- **des autorisations de publications de l'image et/ou de la voix des élèves** : [« Protection des données personnelles et assistance » \(éduscol\)](#)
- **une autorisation de publications des productions des élèves** (droit d'auteur)
- **une charte d'utilisation du réseau social par les élèves**, obligatoire, à faire signer par l'élève et ses parents (cf. modèle en annexe).
- **les ressources en cas de transgression de la charte** (cf. encadré 1)

Qui est le responsable de publication ?

Le responsable de publication des contenus produits dans le cadre scolaire et se réclamant d'un établissement scolaire (ex. : compte Twitter de la classe 4D de Mme Duval du collège Dumas) est **le chef d'établissement**. Ceci vaut pour toute publication publique (et notamment en ligne tel qu'un site, un blog, etc.) relevant d'un établissement scolaire.

Il doit donc être averti des initiatives pédagogiques utilisant les réseaux sociaux et donner son accord avant publication.

Il peut déléguer cette responsabilité à un adulte de l'équipe pédagogique pour une utilisation bien déterminée (remise d'une fiche action ou projet).

Dans tous les cas, en présence même d'un espace collectif, le responsable primaire reste celui qui publie un contenu. Ce dernier en assume la responsabilité en cas de publication de contenus illicites.

Comment protéger les données personnelles des élèves ?

L'utilisation d'une application de réseau social en classe entraîne très souvent **la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel selon le RGPD** et la loi Informatique et Liberté n° 78-17 de

1978, soit : « toute information identifiant directement ou indirectement une personne physique ». C'est le cas si les noms des élèves apparaissent ou si une photo ou la voix d'un élève est publiée par exemple, ou si les élèves ont chacun un compte qui puisse leur être rattaché.

Dans ces cas-là, le responsable de traitement de ces données personnelles est le chef d'établissement (EPL) pour le second degré ou le DASEN pour le 1^{er} degré.

Il est alors nécessaire tout d'abord de **s'assurer d'une base de licéité de ce traitement** :

- soit au sens du e) du 1 de l'article 6 du RGPD qui exige que le responsable de traitement puisse justifier que ce traitement est nécessaire à l'exercice d'une mission d'intérêt public, en l'occurrence que l'utilisation du réseau social « entre pleinement dans le champ du service public du numérique éducatif défini à l'article L. 131-2 du Code de l'éducation » ([Les données à caractère personnel – Comprendre et appliquer les nouvelles réglementations dans les établissements scolaires](#), CANOPE, septembre 2018).

- soit au sens du a) du 1 de l'article 6 du RGPD qui exige de recueillir le consentement des personnes concernées (mineur âgé de 15 ans et plus ou mineur de moins de 15 ans et les titulaires de l'autorité parentale de ce mineur).

Ceci est complexe à mettre en œuvre dans le cadre scolaire pour

2 raisons :

- > ce consentement se doit être une « manifestation de volonté libre, spécifique, éclairée et univoque » de la personne ; or dans le cadre scolaire, l'autorité de l'enseignant sur l'élève peut fausser ce caractère libre du consentement.
- > si un ou plusieurs élèves ne consentent pas à la collecte de leurs données personnelles, alors certains élèves risquent de ne pas participer à l'action pédagogique envisagée.

Par ailleurs, le responsable de traitement (DASEN pour le 1er degré ou chef d'établissement pour le 2d degré) doit selon l'article 4 du RGPD pouvoir « déterminer les finalités et les moyens du traitement » ([Les données à caractère personnel : Comprendre et appliquer les nouvelles réglementations dans les établissements scolaires](#), Canopé 2018) et donc contrôler la sécurité des données et la rédaction des conditions générales d'utilisation (CGU) de l'application de réseau social. Si les CGU

sont rédigées de façon unilatérale par le fournisseur du service de réseau social, alors la réglementation n'est pas applicable. Il faut que les fournisseurs du service de réseau social acceptent d'avoir la qualité de sous-traitants de traitement et que des CGU dites « CGU éducation » soient rédigées.

Enfin comme tout traitement de données personnelles dans le cadre scolaire, l'utilisation du réseau social en classe doit être inscrite dans le registre du responsable de traitement, soit du DASEN dans le 1^{er} degré ou le chef d'établissement dans le 2^d degré, et être communiquée aux personnes concernées selon les articles 13 et 14 du RGPD.

Pour être en conformité avec le RGPD et la loi de 1978, il reste donc diverses options :

- **utiliser un réseau social quel qu'il soit sans publication d'aucune donnée personnelle d'élèves** et ne publier les productions des élèves que sous pseudonyme totalement anonymisé ; il est donc difficile d'envisager l'usage des réseaux sociaux ouverts et commerciaux pour couvrir une sortie ou un voyage scolaire par exemple. Reste que l'enseignant doit faire

signer une autorisation de publication des productions des élèves (propriété intellectuelle) ;

- **utiliser un réseau social qui offre des CGU dites éducation afin de publier des données personnelles des élèves**, en justifiant d'une mission d'éducation ou en recueillant le consentement des personnes concernées, en inscrivant l'usage de ce réseau social dans le registre du responsable de traitement et en informant les élèves et leurs parents.

Encadré 1 : Ressources pour un usage responsable et citoyen d'internet

Pour une utilisation pleinement responsable d'internet, se référer au portail éducol avec sa page incontournable sur [la protection des données personnelles](#). Elle inclut également un guide complet sur le RGPD ainsi que des modèles d'autorisation d'enregistrement de l'image ou à de la voix (mineurs et majeurs).

Le site [Non au harcèlement](#) (ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports) propose des outils, actions et dispositifs pour sensibiliser aux conséquences du harcèlement, de la haine en ligne et autres cyberviolences. Il signale notamment le numéro vert : 3020.

Pour les parents et les enseignants, [le CLEMI](#) a conçu des ressources sur la question des temps d'écran, de la vérification des informations, des images violentes, des réseaux sociaux. Le guide [La Famille Tout-Écran](#), coproduit avec la [CAF](#), s'accompagne d'une [web-série](#) explicitant les usages responsables d'internet.

[Internet sans crainte](#), soutenu par le programme Safer Internet de la Commission européenne, est un site de prévention des risques d'usage d'internet. Il s'adresse aux jeunes, à leurs enseignants et à leurs parents.

[La CNIL](#) est le site incontournable sur les questions des traces numériques et de l'identité numérique. Il consacre plusieurs pages au

[Règlement Général Protection des Données](#), en vigueur depuis le 25 mai 2018.

[e-Enfance](#) est une association qui propose aux jeunes, leurs parents et les professionnels des interventions en milieu scolaire et des formations sur les bons usages d'internet et les risques éventuels comme le cyberharcèlement, le cybersexisme et les autres formes de cyberviolence. L'association gère [Net Écoute](#), un numéro vert (0800 200 200) destinés à tous les enfants et adolescents confrontés à des difficultés liées aux usages numériques (téléphone portable, jeux vidéo...).

Comment configurer le réseau de l'établissement ?

Dans l'Académie de Paris, l'utilisation des réseaux sociaux n'est pas restreinte si le proxy est bien configuré de manière à en autoriser l'accès.

Si ce n'est pas le cas, le chef d'établissement doit demander une autorisation d'accès à certains sites, via la [plateforme d'assistance de la DSI](#). Il n'y a donc pas de restriction technique d'accès, mais plutôt des précautions d'usage à prendre.

Quel réseau social choisir ?

L'enseignant a le choix entre mener un projet sur un réseau social :

- ouvert et commercial
- ouvert et libre
- fermé

Un réseau social ouvert et commercial : ces réseaux grand public et gratuits permettent une utilisation à l'échelle mondiale d'internet. Cependant certains réseaux peuvent être configurés pour en limiter le rayonnement et donc le caractère public. Ces réseaux sont gratuits, mais utilisent en contrepartie les données des utilisateurs.

Incontournables pour une visibilité sur internet, les institutions gouvernementales françaises et d'autres pays y ont souvent des comptes pour leur communication officielle.

Voici les principaux réseaux sociaux ouverts et commerciaux :

Facebook : premier réseau social mondial et certainement le plus célèbre, il permet la constitution d'un réseau d'échanges de posts, d'information, et plus largement de contenus (texte, photo, son, vidéo) à partir du profil des membres.

Twitter : site de microblogage. Très utilisé pour la veille d'actualité en temps réel et de centres d'intérêt notamment grâce au hashtag (#).

Instagram : c'est le réseau idéal pour le partage et le commentaire de photos, de carrousel d'images et de vidéos. Des filtres rendent les photos plus attractives. Le récit ou « story », illustré par les seules images, y est le mode de communication privilégié.

Snapchat : ce réseau sert au tchat et aux échanges de contenus éphémères puisque la durée des publications peut être limitée. Mais une capture d'écran est toujours possible. Très populaire chez les adolescents pour la fluidité des échanges.

LinkedIn : c'est le réseau social professionnel mondial par excellence. On peut y rédiger son CV en ligne et se créer un réseau autour de ses centres d'intérêt et de son activité professionnelle.

TikTok : à destination des jeunes (voire des très jeunes), ce réseau social offre la possibilité de visionner des clips musicaux, mais également de filmer, monter et partager ses propres clips. D'origine chinoise, il égale aujourd'hui Instagram en termes de nombre d'utilisateurs actifs.

Pour des raisons de conformité au RGPD, il est difficile d'envisager de faire ouvrir aux élèves un compte individuel sur la plupart de ces plateformes dans la mesure où les CGU ne sont pas contrôlées par le responsable de traitement ou négociées par les services du ministère

ou du rectorat. Il reste possible de créer un compte classe sans aucune donnée à caractère personnel publiée sur ces réseaux ouverts et commerciaux.

Un réseau ouvert et libre : certains réseaux sociaux sont issus d'une communauté du libre qui se veut une alternative aux GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et qui se caractérise par l'utilisation de codes sources mis à disposition du public et développables. Ces réseaux sociaux sont moins connus, mais offrent des solutions plus protectrices des données personnelles et exemptes de publicité.

Mastodon : réseau social sans publicité, libre et décentralisé permettant le microblogage jusqu'à 500 caractères, fonctionnant par des instances indépendantes fixant leurs règles de modération et permettant la communication entre elles.

Framasphère (Diaspora) : réseau social libre et décentralisé permettant de publier et d'échanger dans une communauté affinitaire. Ce réseau social fait partie de services numériques proposés par la suite Framasoft.

Mobilizon : réseau dédié à l'organisation d'événements et la gestion de groupes (alternative à Facebook, Meet-Up et EventBrite) lancé en octobre 2020. Ce réseau social est développé par Framasoft.

À chaque fois, il est très important de vérifier si les CGU précisent que le fournisseur de ce réseau social accepte la qualité de sous-traitant dans le traitement des données et ne peut pas traiter ou héberger les données sans instruction du responsable de traitement soit le chef d'établissement

Un réseau fermé : l'Académie de Paris avec les collectivités territoriales a choisi de déployer dans tous les établissements un espace numérique de travail (ENT) : [Paris Classe Numérique](#) du primaire au collège et [Monlycée.net](#) pour tous les lycées régionaux, EREA, et collèges des cités scolaires.

Ces ENT, Paris Classe Numérique ou Monlycée.net, fonctionnent comme un réseau social fermé à destination de la communauté scolaire d'un établissement. Ainsi différents groupes d'une communauté scolaire peuvent communiquer via des mails, des forums, des blogs... Chacun est responsable de son identité numérique sur le réseau.

Ces outils numériques, financés par des collectivités territoriales (Paris Classe Numérique par la Ville de Paris ; Monlycée.net par la Région Île-de-France), apparaissent donc comme une solution sûre et simple pour éduquer au préalable les collégiens et les lycéens à l'utilisation responsable d'un réseau social ouvert. En effet, les élèves n'ont pas tous conscience de la nécessité de contrôler les informations qu'ils diffusent. L'ENT régule ainsi leurs pratiques par la prévention, l'accompagnement et au besoin la sanction afin de rappeler les règles d'usage et de bonne conduite.

Le réseau social scolaire peut servir d'**espace pédagogique afin d'enseigner aux élèves par exemple à gérer leur identité numérique.** Plutôt qu'une photo, l'utilisation d'un avatar leur est recommandée. Ils disposent aussi du contrôle de la diffusion d'informations les concernant (mail, numéro de téléphone). Toujours dans leur page de

profil, les élèves peuvent s'ils le souhaitent publier une devise et des informations sur leurs centres d'intérêt.

Ainsi, la charte d'utilisation de l'ENT leur rappelle que les informations diffusées, notamment celle de la devise visible par tous les utilisateurs, sont lues par la communauté dans son entier et qu'elles reflètent ce qu'ils présentent d'eux.

Enfin, Paris Classe Numérique et Monlycée.net constituent **une solution conforme au RGPD**, faisant l'objet d'une convention tripartite entre le Rectorat, la collectivité et le chef d'établissement. Dans ce cadre, l'académie, la collectivité et l'établissement sont responsables conjoints du traitement des données personnelles effectué par l'ENT, comme le définit le [RGDP](#) dans son article 26.

Aux côtés de ces ENT, il existe des réseaux sociaux dits scolaires, qui s'adressent aux communautés éducatives (élèves, parents, professeurs et personnels éducatifs). Ceux-ci sont fermés et permettent une communication avec un réseau restreint à une organisation (la classe, l'établissement, les pairs, etc.). Ils rendent possibles la communication et le partage de ressources pour le travail des élèves. Les exemples sont nombreux : Edmodo, Edutwit... Mais

encore une fois, si le projet pédagogique comporte la nécessité de publier des données à caractère personnel des élèves, il faut impérativement vérifier dans les CGU la conformité avec le RGPD. Enfin ces réseaux sociaux sont moins utiles depuis le déploiement dans l'Académie de Paris Classe Numérique et de Monlycée.net

Comment rédiger une charte d'utilisation du réseau social en classe ? (droits et devoirs)

Il est nécessaire de **faire signer une charte aux élèves et aux parents**.

L'enseignant est responsable du respect de la charte et s'engage à éduquer à l'utilisation d'internet, à encadrer les usages, et à réguler les comportements illégaux, voire dangereux en classe.

La charte peut être collée sur le carnet de liaison de l'élève, agrandie et collée dans la salle informatique de l'établissement.

Elle gagnera à être rédigée en collaboration avec les élèves : s'appuyer sur leurs pratiques spontanées pour faire émerger une conscience collective autour des bonnes pratiques, faire appel à leur esprit critique pour élaborer des codes de communication et règles implicites.

Prévoir si possible **une charte évolutive** : en effet, lors du projet mené, des règles peuvent avoir évolué, des obstacles être apparus. Un temps d'actualisation est alors nécessaire.

Enfin, il est important qu'elle soit formulée de façon positive en mettant l'accent sur les bonnes pratiques :

Exemple	Formulation positive	Formulation négative
Droit à l'image	Je demande explicitement l'accord de mon professeur et de mes camarades pour diffuser une photo ou une vidéo les représentant.	Je ne peux pas diffuser de photos ou de vidéos de mon professeur ou de mes camarades prises à leur insu et sans leur autorisation.
Délict de diffamation (loi sur la liberté de la presse, 1881)	Je publie des informations qui respectent mes camarades, mes professeurs et mon établissement.	Je ne peux pas diffamer mes camarades, mes professeurs et mon établissement.
Droit d'auteur	Je vérifie avant d'utiliser une photo trouvée sur Internet qu'elle est sous Creative Commons. Sinon je fais la démarche de demander l'autorisation à son auteur.	Je ne peux pas me servir d'une photo trouvée sur Internet et m'en servir comme photo de profil sur les réseaux sans avoir vérifié si elle est sous Creative Commons, ou sans avoir obtenu l'autorisation auprès de son auteur.

Le site <http://www.enseignement.be/> donne des conseils avisés pour rédiger une charte d'utilisation des réseaux sociaux en classe. Par ailleurs, plusieurs modèles existent aussi sur Internet (cf. annexes). Fruit d'une réflexion collective en groupe classe, il est important de spécifier les éléments suivants :

- **Quand et où puis-je utiliser le réseau social ?** En classe, à la maison, à quel moment de la journée, avec l'enseignant porteur du projet et/ou d'autres enseignants, dans quelles disciplines,...

- **Pour quel travail puis-je utiliser le réseau social ?** Pour le travail demandé en classe, pour une expression plus personnelle,...
- **Que puis-je diffuser ?** Validation par les pairs/l'enseignant ; citation des sources, droit à l'image, respect d'autrui, respect de la réputation de l'établissement,...
- **Avec qui puis-je communiquer ?** Mon compte est-il public ou privé ? Qui puis-je accepter dans mes contacts ? Dois-je demander l'autorisation de mon professeur avant d'accepter de communiquer avec autrui via le compte classe ?...
- **Comment dois-je m'exprimer ?** Le langage SMS est-il interdit ? Dois-je veiller à ma syntaxe, ma grammaire et mon orthographe ? Quels sont les codes de communication à respecter en fonction du réseau choisi ?...

Pourquoi définir le temps d'accès au réseau social ?

L'utilisation d'un réseau social ouvert décroïsonne sa classe, sur le temps scolaire, sur le temps de stage en entreprise en lycée professionnel, sur le temps d'un voyage scolaire, par exemple, mais aussi sur le temps personnel. C'est à la charte de préciser le temps d'utilisation du réseau social : sur le temps de sa classe uniquement ou non.

Quelques précautions :

- **Accompagner les élèves sur une réflexion du temps passé sur les réseaux sociaux ou devant écran** en général. Voir le [Guide de la Famille Tout-écran v1](#) (2017) et [Guide de la Famille Tout-Écran v2](#) (2019), publiés par le CLEMI.
- **Accompagner les élèves à gérer des échanges asynchrones** : les élèves s'engagent dans la charte à lire et répondre aux messages postés. Mais ceci peut se faire ultérieurement et non nécessairement dans l'immédiat : incitez à répondre quand l'enseignant ou l'élève se sentent disponibles. L'idéal est de convenir ensemble d'un délai normal de réponse (sous 48h, sous une semaine par exemple). L'utilisation de balise (#hashtag) permet de suivre correctement ces échanges asynchrones.
- **Restreindre la consultation** : il est nécessaire de limiter le temps des élèves passé sur le fil d'actualité. Or plus le compte est abonné à d'autres comptes, plus le fil d'actualité est abondant. Il peut être judicieux de restreindre le nombre d'abonnement du compte de la classe. L'enseignant peut aussi sélectionner des messages du fil d'actualité auxquels il souhaite que la classe réponde (exemple : sur Twitter, en utilisant la fonction « j'aime ». Il peut aussi demander aux

élèves de ne consulter que ces messages sélectionnés, en utilisant un logiciel-client tel que [TweetDeck](#) pour Twitter. Le paramétrage par colonnes permet d'afficher des informations et sources prédéfinies pour les élèves. Il est possible d'élargir la consultation aux notifications des publications qui ont cité celles de la classe pour suivre leur écho.

Faut-il ouvrir un compte classe ou élève ?

Deux possibilités pour l'enseignant :

- un compte classe unique ;
- un compte élève.

Un compte classe

C'est l'enseignant qui crée le compte et détient le mot de passe. Attention à ne jamais révéler le mot de passe sous aucune raison. Il est déconseillé de créer un compte sur un réseau social ouvert avec une adresse mail académique professionnelle. Il est encouragé de créer une « adresse poubelle » pour ce type de projet. Ceci est adapté en primaire et collège, lorsque les élèves ont moins de 15 ans.

Un compte personnel

Ceci est adapté au lycée, ou en fin de collège si les élèves ont déjà reçu une éducation aux médias et à l'information approfondie et avec l'accord des parents. En lycée, le lycéen pourra au préalable par exemple ouvrir un compte mail sur laposte.net/education. Ceci leur permettra de se créer un mail, utile dans leur parcours scolaire et universitaire.

Deux modalités avec un compte personnel :

- Par délégation parentale, l'enseignant ouvre un compte par élève et détient seul le mot de passe, afin de cadrer le temps d'utilisation tout en responsabilisant l'élève. La contrainte est de devoir ouvrir autant de comptes que d'élèves en début de cours. Il y a aussi un risque de fuite des mots de passe et donc d'usurpation d'identité ;
- l'élève ouvre un compte et détient le mot de passe. Il est alors nécessaire de cadrer par la charte les publications : sujet des publications, façon de s'exprimer, balises à utiliser, temps d'utilisation, etc.

Encadré 2 : La législation pose la majorité numérique à 15 ans

Auniveaueuropéen : application duRGPD par les États-membres

Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données, adopté par le Parlement européen en avril 2016, est applicable à l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne à partir du 25 mai 2018. Le texte spécifie que les États fixent une majorité numérique entre 13 et 16 ans.

La législation française : les députés fixent à 15 ans la majorité numérique

L'Assemblée nationale a fait le choix de conserver le seuil de la majorité numérique à 15 ans pour « l'âge à partir duquel un mineur peut consentir à une offre directe de services de la société d'information ». Cela signifie qu'avant 15 ans, l'accord parental est nécessaire pour consentir à un traitement des données d'un enfant, notamment sur un réseau social. Au-delà, un individu français peut accepter seul un traitement de ses données, en créant notamment une adresse mail ou un compte personnel sur un réseau social.

Enfin il est nécessaire aussi de vérifier les conditions d'utilisation : certains réseaux sociaux n'autorisent pas l'ouverture de compte pour les enfants de moins de 13 ans.

Textes de loi : [Amendement à la loi informatique et liberté concernant la majorité numérique à 15 ans](#)

Encadré 3 : Se créer une identité numérique positive

Par précaution, la CNIL recommande de créer pour les mineurs des comptes sans données personnelles publiques et notamment l'usage des pseudonymes, que l'enseignant doit alors connaître et lister s'il veut suivre les publications de chacun de ses élèves. Une autre possibilité est de faire signer les publications avec les initiales de l'élève, afin que l'enseignant puisse plus facilement repérer celles de chaque élève et donc lui attribuer son travail.

S'il y a création de compte personnel, il est recommandé de ne pas utiliser les photos des élèves pour le profil. Il est possible de créer un avatar avec un des très nombreux logiciels qui existent : ceci peut être une occasion d'introduire la notion d'identité numérique.

Protéger son identité numérique ne signifie pas renoncer à être présent sur le web 2.0 : c'est être conscient de son image et soigner cette image de façon positive. Pour les enseignants, cela demande par exemple de signer toujours avec professionnalisme en tant qu'enseignants (ex. : Madame D. ; ou Madame Duval, professeure de mathématiques, collège Dumas).

Sur l'ENT Paris Classe Numérique, sur le fil d'accueil, l'identité des utilisateurs apparaît avec le prénom et le nom, l'avatar, l'humeur et la devise, mais aussi les publications, les commentaires, etc. Là encore, une bonne occasion de travailler sur la notion d'identité numérique.

Profil élève où l'avatar remplace une photo :



Quel matériel utiliser ?

Une salle informatique à disposition du projet chaque semaine permet de développer une habitude de publication fréquente et vivante.

Néanmoins il faut garder en tête qu'il n'est pas nécessaire de faire publier tous les élèves en même temps. Lire, interagir, gérer la production d'une classe entière sur une heure de cours est difficile en salle informatique : à réserver peut-être en fin de projet, lorsque les habitudes ont été prises.

Les tablettes permettent aux élèves de publier de façon mobile : en classe, mais aussi au CDI, en sortie, en voyage, etc. Un grand nombre de collèges et de lycées sont dorénavant équipés de tablettes grâce au plan numérique pour l'éducation, au budget participatif de la Ville de Paris pour les collèges et au virage numérique de la Région pour les lycées.

Le BYOD (*Bring Your Own Device*) c'est-à-dire l'utilisation des outils personnels des élèves tels que leur smartphone est une solution qui est possible souvent en lycée. Pratiquer un sondage en début d'année pour connaître le taux d'équipement des élèves.

Il est intéressant aussi d'être équipé d'un ordinateur relié à un vidéoprojecteur en classe pour pouvoir lire et commenter les publications de chacun collectivement.

Comment supprimer un compte et/ou les contenus en fin de projet ?

[Parmi les 9 droits rappelés par la CNIL](#) au sujet des données déposées sur internet, deux sont particulièrement intéressants à exercer à la fin du projet. Il est en effet possible de demander à :

- déréférencer un contenu sur un moteur de recherche

La démarche pour exercer son [droit au déréférencement](#) est bien explicitée sur le site de la CNIL. Attention : il faut faire une demande pour chaque moteur de recherche ; le déréférencement ne signifie pas effacement ; il faudra fournir au moteur de recherche une preuve de votre identité ;

- effacer nos données

La démarche pour exercer son [droit à l'effacement](#) est aussi très bien documentée sur le site de la CNIL.

Enseigner avec les réseaux sociaux en classe

Cette partie présente un état des lieux très modestes des actions pédagogiques sur Twitter.

Twitter, terrain d'expérimentations pédagogiques

Les [#Twittclasses](#) apparaissent en France pendant l'année scolaire 2009-2010, selon [Gérard Marquié \(2012\)](#). Une première expérience eut lieu à l'université de Lille, avec une promotion de master SID utilisant la balise [#Internet2010](#) pour interagir pendant des exposés sur l'état des lieux d'internet en 2010. D'autres [#Twittclasses](#) ont émergé rapidement, comme celui de [#po M](#) (écriture et échanges de poèmes courts), ou [#tweetfemmes](#) des classes du lycée Doriole de La Rochelle, publiant des portraits de femmes. Par la suite, les élèves du projet [ivoix](#), projet e-twinning franco-italien, ont réécrit *L'étranger* de Camus sur twitter, sous la forme d'un [#twittroman](#).

Citons aussi le travail des élèves du RASED de Colmar, qui ont tweeté les [Pareils FR](#) de leur dictionnaire via le compte dédié à cette démarche. D'autres ont travaillé les sujets littéraires du bac, comme ce fut le cas pour [jevousecris](#) ou [littlyc](#). En 2012, Éduscol recensait 603 [#twittclasse #Twittclasses](#) en France. 439 en primaire, 103 en collège, 43 en lycée, 18 dans le supérieur. Et pour les 146 collèges et lycées, 76 en CDI. La plupart des expériences conduites en [#CDI#CDI2018](#), concernaient l'Éducation aux Médias et à l'Information, avec la balise (désormais généralisée en [#EducMediasInfo](#)). Depuis, il est devenu difficile de recenser le nombre d'expériences menées, les balises [#twittclasses #twittclasse #Twittclasses](#) ayant été abandonnées au profit de balises dédiées. [#EMI](#) (désormais généralisée en [#EducMediasInfo](#)). Depuis, il est devenu difficile de recenser le nombre d'expériences menées, les balises [#twittclasses #twittclasse #Twittclasses](#) ayant

été délaissées au profit de balises dédiées : [twittclasses](#) [#twittclasse](#) [#Twittclasses](#) en France. Un recensement en 2015 fait état de 439 en primaire, 103 en collège, 43 en lycée, 18 dans le supérieur. Et pour les 146 collèges et lycées, 76 en CDI. La plupart des expériences conduites en [#CDI](#) [#CDI2018](#), concernaient l'éducation aux médias et à l'information, avec la balise [#EMI](#) (désormais généralisée en [#EducMediasInfo](#)). Depuis, il est devenu difficile de recenser le nombre d'expériences menées, les balises [#twittclasses](#) [#twittclasse](#) [#Twittclasses](#) ayant été abandonnées au profit de balises dédiées. On peut ainsi citer les expérimentations dont beaucoup sont regroupées autour de [TwicteeOfficiel](#), développant des outils pédagogiques tels que les [#twoutils](#) ou les [#twictéestransfert](#), [#TwoutilChallenge](#), [#PerfecTwoutil](#), ou les [#twictées](#) de groupe de [#TwictéeXXXIII](#), etc.

Ou encore les [#twittconte](#) menés souvent en CDI ou en classe de lettres par des enseignants.

Citons enfin toutes les expérimentations menées en CDI ou hors lieux scolaires autour de la lecture, comme celles des [#MardiConseil](#), des [#VendrediLecture](#) (adossé à un blog qui compte aujourd’hui près de 45 000 abonnés !), [#lecture #BD #albumjeunesse #ConseilLecture #littérature #poésie](#), etc.

L’utilisation de Twitter en classe se démultiplie donc, toutes disciplines confondues comme en témoigne cette [cartographie des usages pédagogiques](#) recensés par Brigitte Pierrat.

6 projets pédagogiques inspirants

Nous vous proposons 6 projets pédagogiques particulièrement innovants utilisant Twitter, autant de pistes et des pratiques inspirantes en lettres, en éducation aux médias et à l’information et en histoire-géographie.

Réécriture d’un roman en ligne et travail sur le point de vue : [Mission Dystopie](#) (2018)

Mission Dystopie en classe de troisième, est un projet pédagogique de Christelle Lacroix, @tchoulelacroix, qui a amené ses élèves vers une lecture approfondie d'une œuvre littéraire.

À propos de son utilisation de l'outil, Christelle Lacroix insiste sur le bénéfice que l'on peut en tirer, Twitter permettant de développer des compétences à la fois de littérature et de littératie, comme la compréhension de l'œuvre par l'appropriation. Chaque élève s'est vu attribuer un personnage de l'histoire, ainsi qu'un scénario et s'est efforcé de voir l'histoire dans le point de vue de ce personnage. Les élèves ont eu à raconter, seuls d'abord, puis collectivement, la suite de l'intrigue. Création par la production de contenus, communication par le biais du média numérique, l'acte d'écriture, dit-elle, « prend sens parce qu'il est littéraire, mais aussi parce que c'est un acte social ». L'élève écrit pour être lu. « Dans le cas de Mission Dystopie, les élèves ont communiqué avec l'auteur de *River Castle* dans le point de vue d'un personnage. Ce qui a placé le personnage, sorti du livre, dans la réalité virtuelle, où, comme s'il avait échappé aux pages du livre, il a pu s'expliquer avec l'auteur. 120 élèves sont entrés dans la psychologie des personnages, ce qui a clairement éclairé le sens de l'histoire lue, et par là-même instruit une réflexion sur les dangers de la manipulation de l'homme par l'homme. [...] Cela a permis aussi aux élèves d'acquérir une

culture numérique, de partage et de collaboration, qui sont, quoi qu'on en dise, les clés du monde de demain ».

Commémoration littéraire autour du centenaire de la mort d'Apollinaire :

[#ApollinR18](#) (2018)

[#ApollinR18](#) est l'un des projets récents d'utilisation de Twitter les plus spectaculaires. Le projet est né dans le cadre d'échange interacadémique entre IAN de lettres (interlocuteurs académiques pour le numérique), professeurs de lettres et professeurs documentalistes. Les uns et les autres voulaient travailler ensemble en reliant les Académies de Montpellier, Nice et Toulouse dans le cadre des TraAM (Travaux académiques mutualisés), au moment où la France s'apprêtait à commémorer le centenaire de la mort d'Apollinaire. Divers travaux ont été générés en classe, pour se diffuser très vite et s'élargir à la France entière, puis au monde : Paraguay, Turquie ! Le hashtag s'est propagé à la vitesse de la lumière, intégrant peu à peu au gré des propositions et des imaginations, de l'image, du son, de la vidéo. Une créativité débordante, grâce à l'outil Twitter qui permet notamment d'embarquer des contenus à partir d'autres applications. Il n'est pas jusqu'à la contrainte des 280 signes qui n'ait été explorée pour donner des résultats bénéfiques, obligeant les élèves à peser leurs mots et à réfléchir au fait qu'ils seraient lus par d'autres.

Le 9 novembre 2018, [#ApollinR18](#) connut son heure de gloire. Dans le monde entier, des élèves se sont rassemblés pour commémorer ensemble ce centenaire. À Paris, un événement fut organisé sur le Pont Mirabeau avec l'aide d'une professeure de lettres parisienne, [Yael Boubliil](#), du lycée Diderot et du CDI de son établissement. Des créations d'élèves du sud de la France furent exposées sur le pont, sous la forme de QRcodes ! Imaginez la réaction

d'un élève de 6^e de Toulon, découvrant à travers un retour qu'il a été lu par un passant du Pont Mirabeau ! Du coup, tous les élèves se sont mis en chasse des productions d'autres élèves de par le monde, donnant lieu à un formidable chassé-croisé de travaux scolaires ! Lectures de tweets, diffusions d'enregistrements de poèmes, une créativité à foison, dépassant les frontières de la classe, de la région, du pays !

Aujourd'hui [#ApollinR18](#) continue d'échapper au temps et à l'espace de la commémoration, bien au-delà de ce que l'on espérait, rendant partout le poète plus vivant que jamais ! Les initiateurs du projet sont d'ailleurs en train de construire avec l'outil Wakelet une page pour garder la mémoire de ces flux, découvrant chaque jour de nouveaux tweets qui s'associent au hashtag sans même se connaître entre eux ! L'expérience est en cours de thématization au niveau académique, chaque académie en instruisant le bilan sous la forme d'un TraAM.

Créer un espace de lecture et de création littéraire : [@ivoix](#) (depuis 2013)

« Réconcilier la culture du livre et la civilisation de l'écran », telle est l'ambition d'[i-voix](#), rien moins que « participer à l'avènement d'un humanisme numérique » en expérimentant depuis plusieurs années la dynamique lecture - écriture-publication. Conçu comme espace de lecture, d'écriture, de création, d'échange autour de la littérature, il est d'abord l'œuvre d'un partenariat entre deux lycées : le lycée de l'Iroise (Brest), et celui le lycée Cecioni de Livourne (Italie), partenariat inscrit dans le cadre de l'opération e-Twinning. Aujourd'hui les élèves de ces deux lycées poursuivent leurs explorations, plus particulièrement de la poésie contemporaine, ainsi qu'une réflexion sur l'appropriation des lieux de vie du livre, des bibliothèques aux réseaux sociaux. Leur saison 12 s'attache bien sûr toujours à parcourir ce que lire signifie, mais aussi l'écriture, en faisant vivre par exemple au quotidien leur journal de lectures. D'autres outils numériques sont convoqués sur Twitter, comme Genially. On peut explorer également leurs « moments » Twitter (« [Dans le scriptorium numérique i-voix](#) »), qui tentent de recenser tous les « gestes » possibles de lecture, de *La liseuse* de Fragonard aux nuages de mots ou l'écriture numérique, la poésie visuelle, voire le fablab poétique. Atelier de lecture, d'écriture, de publication, on y étudie même la littérature sur son smartphone, pour y entremêler les voix de l'auteur et des lecteurs.

Publier une revue de presse hebdomadaire de 10 informations :

#FlashTweetEdu (2016-2018)

Chercher, vérifier, hiérarchiser l'info. Tel est le projet mené sous la balise [#FlashTweetEdu](#), un projet d'[#EducMédiasInfo](#) initié en mars 2016 par Nadia Lepinoux-Chambaud, [@infoprofdoc](#), professeure-documentaliste au collège Montrésor (académie d'Orléans-Tours) et Emmanuelle Leneuf, [@EmmanuelL9](#), journaliste et fondatrice du [#FlashTweet](#) (en 2015). C'est un projet éditorial original de publication d'informations sur Twitter par les élèves de cycle 4 ou de lycée.

Au départ, le projet [#FlashTweet](#) d'Emmanuelle Leneuf visait à publier tous les matins à 7 h 30, dix informations incontournables sur le Web, la Tech, le Big Data, les réseaux sociaux, la réalité virtuelle, l'intelligence artificielle, la réalité augmentée, etc. Publication qui prit la forme d'un média de 1400 signes (10 fois 140 signes), soit « le plus petit média du monde », présent sur Twitter, Instagram, Snapchat, LinkedIn. Avec plus de 38 000 abonnés, le moins qu'on puisse dire, c'est que l'initiative a rencontré un grand succès et qu'elle correspondait à une vraie nécessité.

Dans son prolongement scolaire, [#FlashTweetEdu](#), il s'agissait cette fois de faire publier sur Twitter, par des élèves de 3^e, un journal contenant 10 informations à ne pas rater sur une thématique en lien avec l'innovation.

L'occasion pour ses élèves de réfléchir à la construction d'une information crédible, à sa sélection, sa mise en forme, tout en s'initiant à un réseau social. Le [#FlashTweetEdu](#) était adressé à la communauté éducative à une heure précise. « Travaillant sous la pression », ainsi que le raconte Nadia Lépinoux-Chambaud, ces derniers sont de fait devenus « très attentifs à l'orthographe et la véracité des informations ». Une fois le [#FlashTweetEdu](#) publié, le retour des lecteurs, avec leurs retweets et commentaires, a permis de sensibiliser concrètement les élèves à leur responsabilité éditoriale. Présenté à la **Conférence nationale des cultures numériques, éducation aux médias et à l'information** à l'ENS de Lyon en janvier 2017, le [#FlashTweetEdu](#), n'a cessé depuis de se développer et d'inspirer la communauté scolaire.

Narrer la Grande Guerre : @1J1Poilu (2014-2018)

À partir de 2014, le centenaire de la Grande Guerre a été l'occasion d'initiatives pédagogiques portant sur le déroulement de cette période. Le compte [1jour-1poilu](#) propose de retranscrire plus 1,3 million de fiches militaires de poilus morts pour la France, pendant les 1563 jours que dura la guerre. Ce défi consiste à faire saisir par des élèves, via un compte Twitter, en 140 signes,

une base d'archives des soldats morts pour la France. Le projet s'est enrichi de recherches, menées par des abonnés, sur la généalogie, de portraits et de photos de stèles funéraires permettant de compléter les informations sur chacun de ces poilus tombés pour la France.

Ainsi, à Bondy, un professeur a ouvert un compte pour que les élèves puissent publier leurs travaux d'écriture sur la Première Guerre mondiale : tweet sur le [bourrage de crâne](#) à l'arrière, photo et transcription d'acte de décès [« mort pour la France »](#), retweet [d'infographie sur le bilan humain](#).

Des photos de paysages pour le cours de géographie : [@GéoDéclic](#) (en cours)

C'est ce que propose [GéoDéclic](#) : un défi entre classes inscrites qui s'échangent des photos de leurs environnements proches respectifs, les analysent, les commentent et en tirent une réflexion en rapport avec le programme du cycle 3 axé sur le fait « d'habiter » un espace.

Le défi comporte 5 étapes, selon que l'on est émetteur ou récepteur, qui sont autant de compétences à mettre en œuvre et à maîtriser au fur et à mesure du défi. L'échange de [tweet entre classes](#), illustrés par des photos accompagnées d'informations sur les paysages et de questions auxquelles répondre sont autant d'incitations à la réflexion et à la quête de connaissance sur son espace proche, ainsi que sur celui de la classe en correspondance.

S'informer et veiller avec les réseaux sociaux

Que l'on soit utilisateur actif ou passif, les réseaux sociaux et Twitter en particulier constituent un formidable outil de veille (informationnelle, pédagogique, institutionnelle), de recherche et de diffusion. Le confinement a fait exploser les usages des pratiques informationnelles sur les réseaux sociaux, tant du côté des jeunes que des adultes. C'est donc la part significative de ces réseaux comme moyens d'accès à l'information qui est retenue pour cette dernière section du guide, la première étape consistant à choisir le réseau social le plus adapté aux besoins identifiés.

S'informer sur les réseaux sociaux à titre professionnel

De nombreux animateurs de communautés ont bien compris l'enjeu crucial de cibler et différencier, d'aller au plus près des besoins de leurs abonnés. Nos institutions aussi, que ce soit aux niveaux international, national ou local, ont pris la mesure de cet enjeu et il n'est pas rare de les voir **communiquer et informer simultanément sur plusieurs supports : toujours sur Twitter,**

plébiscité pour une diffusion de l'information concise et rapide (ministres ou recteurs nouvellement nommés ouvrent ou réactivent systématiquement leurs comptes) ; **souvent sur Facebook**, très prisé pour son aspect communautaire et fédérateur autorisant des publications plus détaillées ; **de plus en plus souvent sur Instagram**, média stratégique pour les marques soucieuses de leur image, très investi par les institutions culturelles et une mine pour l'éducation à l'art et à la culture. La présence sur les médias vidéo comme YouTube ou DailyMotion n'est pas en reste non plus.

Ainsi **le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports** a investi Twitter depuis juin 2009 (@EducationFrance), Facebook, Instagram, LinkedIn, Pinterest, Snapchat, YouTube, Dailymotion. **Éduscol**, son portail national d'informations et de ressources, est actif sur Twitter (@eduscol) et Facebook.

Réseau Canopé diffuse sur Twitter (@Reseau_Canope), Facebook, YouTube (dont la chaîne CanoTech pour les formations à distance et la continuité pédagogique) et Instagram (compte de la librairie et compte du Réseau).

Le Cned (@cned), que l'on peut retrouver sur Twitter sous deux comptes dont un dédié aux CRPE (@CRPECned), LinkedIn et YouTube, a décliné ses pages Facebook en pas moins de 7 parties : école, collège, lycée, petite enfance, fonction publique, enseignement, métiers du social).

L'Onisep possède un compte Facebook et 2 comptes Twitter nationaux : les infos de l'Onisep (@Onisep) et les infos sur les métiers (@InfoMetiers) ainsi que quelques déclinaisons académies (@OnisepIdf pour l'Île-de-France).

Pour suivre l'actualité de son métier ou de sa discipline, il est donc important de retenir que **Twitter est le réseau social prédominant dans l'Éducation nationale**. Par ailleurs, commencer la découverte personnelle et professionnelle des réseaux sociaux par la veille et la recherche d'information sur Twitter représente une stratégie d'apprentissage dont les acquis (paramétrage, règles rédactionnelles, etc.) seront aisément réinvestis dans d'autres réseaux sociaux. La suite de ce chapitre s'appuie donc essentiellement sur lui.

Des sources d'information nationales et de proximité :
Éduscol, Canopé et l'académie de Paris

Après les grands comptes institutionnels généralistes listés ci-dessus, la seconde porte d'entrée plus spécifique pour s'informer dans sa discipline ou son enseignement est celle des comptes Twitter disciplinaires d'Éduscol. La troisième porte, de proximité, est celle des ateliers du Réseau Canopé et des comptes de l'académie.

Éduscol tout comme Réseau Canopé œuvrent en direction de la communauté éducative avec la déclinaison de leurs comptes respectifs @eduscol et @reseau_canope en comptes disciplinaires et transversaux pour le premier, comptes d'ateliers pour l'autre.

Les comptes Twitter d'Éduscol

La liste intégrale des [18 comptes disciplinaires Éduscol](#) inclut le compte transversal [@eduscol_EMI](#) dédié à l'éducation aux médias et à l'information ainsi que le compte [@primabord](#) pour le premier degré.

La stratégie à l'origine de leur déploiement en 2016 a été conçue pour garantir aux professeurs une information pertinente et fiable.

En effet ces comptes référents sont tenus par les experts de la Direction du numérique pour l'éducation (DNE). Professeurs en poste pour la plupart, ils sont par conséquent solidement ancrés dans la réalité du terrain. Au niveau national, ils animent les réseaux des IAN (Interlocuteurs Académiques pour le Numérique) et des TraAM (Travaux Académiques Mutualisés). Leur connaissance de ces réseaux alliée à des pratiques numériques innovantes leur permet de repérer des usages et ressources en académie et de les signaler en direction d'un public cible clairement identifié.

Les suivre garantit d'être informés, **dans son enseignement**, des :

- grandes journées (comme la fête de la science) ou actualités nationales (comme la rentrée en musique) ;
- actualités officielles ;
- publications de la DNE : lettres Édu_Num (disciplinaires, transversales, premier degré, m@gistère, handicap, ressources numériques, veille éducation numérique), scénarios pédagogiques issus ou non des TraAM ; nouveautés d'éduthèque...
- ressources à exploiter dans les classes ou celles qui contribueront à la formation tout au long de la carrière, posture à apprendre aussi aux élèves, selon les recommandations de l'UNESCO.

Les informations et ressources relayées sont principalement issues de sources primaires, vérifiées et replacées dans le contexte des dispositifs et thématiques en cours portés par l'Éducation nationale : #ÉcoleInclusive, #VoieProfessionnelle, #DifférenciationPédagogique, #Rentrée2020 #Bac2021 etc. Les retweets sont limités aux comptes institutionnels et si possible avec commentaire, de façon à enrichir davantage et personnaliser l'information initiale.

Les comptes Twitter des ateliers Canopé

[La liste intégrale des comptes d'ateliers Canopé](#) compte 99 membres. Si la force des ateliers Canopé réside dans l'accompagnement personnalisé (offres de formation, d'animation) proposé dans chaque département, la diffusion de ces informations locales sur Twitter représente aussi un véritable service pour les abonnés, en complément des lettres d'information. Il faut noter que les comptes Canopé, tout comme ceux de l'académie de Paris, ont été particulièrement actifs pendant le confinement, jouant pleinement leur rôle de maillon du réseau. Le nombre d'abonnés a d'ailleurs connu une hausse significative et générale durant cette période, preuve de l'importance de Twitter comme média de communication et d'information à l'échelon local et national.

Certains comptes, tels que celui de l'atelier Canopé de l'académie de Paris [@Canope_75](#), proposent en outre une veille informationnelle et pédagogique. La veille de ce compte est bien entendu centrée sur l'accompagnement proposé par l'atelier (#DéveloppementDurable #ClassesInversées #CompétencesOrales...) et est en lien avec le projet de l'académie de Paris, lui-même inscrit dans les thématiques nationales #CitésÉducatives, #FormeScolaire, #ÉcoleInclusive.

Les comptes à suivre dans l'académie de Paris

Voici une liste non exhaustive de comptes pour commencer à exercer une veille institutionnelle, pédagogique et culturelle dans l'académie de Paris. La méthodologie décrite dans les pages suivantes permet de compléter les sources.

Académie de Paris : @Academie_Paris

Recteur : Christophe Kerrero : @CKerrero

DAN(E) : Philippe Taillard : @PhTAILLARD

CARDIE : @NCiviale

INSPE : @inspe_paris

Atelier Canopé : @canope_75

Clemi : @ClemiParis

eTwinning : @eTwinningParis

Professeurs documentalistes : @DocsParis

Ligue Paris Éduc : @LigueParisEduc

Climat Scolaire et éducation prioritaire : Caroline Veltcheff : @cveltcheff

EDD François Sirel : @F_Sirel

Enseignement supérieur Sorbonne (chancellerie) : @SorbonneFr

Comment paramétrer son compte ?

À défaut de mettre en place un système de veille professionnelle, les conseils pratiques d'organisation d'un compte Twitter et les astuces de recherche qui suivent permettent d'être opérationnels immédiatement. Il ne s'agit pas d'un tutoriel, trop rapidement obsolète, mais de conseils de base pérennes. Les modes d'emploi en ligne sont nombreux, mais attention à leur date de création car les mises à jour de l'interface sont fréquentes.

Comme pour toute évolution d'un service ou du système d'exploitation d'un smartphone il est important de **passer systématiquement les paramètres en revue**, d'une part pour connaître les nouvelles fonctionnalités de l'outil, d'autre part pour protéger ses données personnelles.

Options de paramétrage à retenir : faut-il opter pour un compte public ou privé ? Les motivations sont multiples selon que l'on souhaite exposer ou non son identité numérique, protéger ses sources, diffuser de l'information à son

tour (contribution à l'e-réputation de l'établissement), communiquer publiquement à titre personnel ou professionnel. Il n'y a rien de honteux à être un utilisateur passif, veilleur est un métier de l'ombre au service de la communauté.

Si c'est l'option compte public qui est retenue, alors il faut en **soigner l'identité** : vraie photo ou avatar ressemblant, visuel du bandeau significatif, lien vers un site ou blog. Renseigner précisément la biographie avec une fonction et une ligne éditoriale, incluant les hashtags adéquats. Les abonnements, tweets et retweets du compte doivent être en rapport avec cette dernière, tout comme les mentions « j'aime ».

L'ensemble de ces critères est essentiel pour déterminer la pertinence d'un compte. En retour, c'est sur la base de ces mêmes critères que l'on va juger de la pertinence à suivre tel ou tel compte, certifié ou non.

Comment construire son réseau ?

Avant tout, il est important de déterminer les besoins d'information et surtout le temps à consacrer à la veille, à la recherche ou à la diffusion si le processus est suivi dans son intégralité.

Même si des méthodes existent pour **surmonter la sensation immédiate d'infobésité**, attention à ne pas être trop ambitieux : se limiter dans un premier temps à 2 ou 3 thèmes généraux ou un thème principal (exemple : #handicap) et des sous-thèmes plus précis (#DYS, #AccessibilitéNumérique). Là encore il est facile de réinvestir les acquis avec les élèves dans une démarche d'orientation par exemple (recherche de hashtags, comptes référents).

Que la veille soit pédagogique, institutionnelle, technologique ou autre, destinée ou non à sensibiliser les élèves, la méthode reste la même. Mais la solution ultime consiste à identifier les meilleurs veilleurs et de les suivre, c'est aussi simple que cela.

Se fixer un premier objectif en s'abonnant à une vingtaine de comptes, choisis en fonction des critères de pertinence décrits ci-dessus. Plusieurs modes opératoires sont possibles.

- **Première méthode** : le nom du compte est connu. À titre d'exemple, choisir un compte de parmi les comptes Twitter éducol disciplinaires (@eduscol_EMI). Et si le nom n'est pas connu, taper le nom de la personne dans la zone de recherche et cliquer sur l'onglet « personnes ». Puis explorer ses abonnements, ses abonnés et ses listes éventuelles pour repérer par sérendipité d'autres comptes intéressants.

Conseils : pour ne pas perdre la page des abonnés explorée, utiliser la commande « Ctrl clic » pour ouvrir le compte analysé dans une nouvelle fenêtre du navigateur. Affecter systématiquement et immédiatement chaque nouvel abonnement à une liste (voir plus loin).

- **Seconde méthode** : faire une recherche sur un hashtag pour repérer des personnes tweetant sur ce sujet et s’y abonner. Exemples : #ÉcoleNumérique #ClasseInversée #FormeScolaire #ÉcoleInclusive, etc.

Conseil : utiliser un outil tiers comme SocialBearing pour trouver des hashtags équivalents et élargir la recherche. Ici, les résultats d’une recherche sur le thème de l’école inclusive :

<https://socialbearing.com/search/general/%23ecoleinclusive>.

Suggestion d’exercice, à partir de la [liste nominative des IAN de l’académie de Paris](#), identifier ceux qui sont présents sur Twitter sous leur identité.

Comment gagner en productivité avec les listes ?

Les listes sont des groupes de comptes sur un thème donné. Les deux principaux atouts des listes sont de **diminuer la sensation d’infobésité** d’une part et d’**effectuer une veille sélective et rapide** d’autre part. Si cela demande

un petit investissement en temps de gestion du compte, le gain de temps et la productivité sont rapidement garantis.

Construire ses propres listes constitue la meilleure option possible car elles correspondent alors précisément à ses besoins tout en restant vivantes, évoluant au gré de ses intérêts ou découvertes.

Elles sont au choix publiques (cela peut représenter un service aux abonnés qui suivent le compte) ou privées (protection des sources d'information). Il ne faut pas hésiter pas à avoir recours à des listes déjà constituées et entretenues si possible par des comptes référents.

Une autre méthode pour trouver des listes consiste à taper l'équation suivante dans un moteur de recherche : `site:twitter.com inurl:lists` suivi du mot-clé souhaité. Exemple : *site:twitter.com inurl:lists journalistes*

La sélection de listes ci-dessous couvre à titre d'exemple une partie des besoins en veille institutionnelle, thématique, culturelle, pédagogique :

- Listes du compte @eduscol_DOC (comptes académiques de professeurs documentaliste, comptes des académies, comptes Canopé, comptes Clemi, comptes Dane, comptes Éduscol, comptes des CDI, comptes des IAN et référents TraAM, musées et institutions)

https://twitter.com/eduscol_DOC/lists

- Listes du compte @reseau_canope (comptes Canopé, classe inversée, éducation et numérique, musées de France, SPME) :
https://twitter.com/reseau_canope/lists
- Listes du compte @Academie_Paris (grands établissements, préfectures et universités en Île-de-France) :
https://twitter.com/Academie_Paris/lists
- Listes du compte @Canope_75 (art et culture en IDF, ateliers Canopé IDF) : https://twitter.com/canope_75/lists
- Liste du compte @laBnF (architecture, jeux vidéo, heroic fantasy)
<https://twitter.com/laBnF/lists>
- Listes du compte @GallicaBnF : (2^e guerre mondiale, centenaire 14-18, athlétisme, bibliothèques numériques, bibliothèques francophones, bibliothèques internationales, bibliothèques universitaires de France, cinéma, cyclisme, danse, droit, gastronomie HDA, jeunesse, littérature, etc..) <https://twitter.com/GallicaBnF/lists>
- Listes institutionnelles du compte @YodaEduNum (académies, associations agréées MENJS, Canopé (s), Clemi (s), Dane (s), inspection générale, INSPE, comptes disciplinaires Éduscol, recteurs)
- Listes du compte @parismusees : jeux éducatifs, histoire de l'art, jeunes et arts, musées de France, musées de la ville de Paris, musées nationaux : <https://twitter.com/parismusees/lists>

- Listes du compte de la ville @Paris : <https://twitter.com/Paris/lists>

Comment effectuer des recherches efficaces ?

En complément de ses fonctionnalités de veille, Twitter est aussi **un outil puissant de recherche**. Les fonctionnalités présentées ci-dessous seront réinvesties dans un travail de recherche d'information avec les élèves, plus ludique que dans un simple moteur de recherche ou dans la base documentaire. Certains opérateurs sont d'ailleurs communs et il peut être intéressant de comparer plusieurs outils sur une même recherche.

Méthodes de recherche

- Première méthode : pour effectuer une recherche basique, rentrer un mot ou un nom dans la barre de recherche, puis filtrer avec les onglets « à la une », « récent », « personnes » (l'occasion de compléter son réseau), « photos », « vidéos ».
- Seconde méthode : travailler directement [en mode recherche avancée](#)
- Troisième méthode : construire ses équations directement dans la barre de recherche. S'aider de la [syntaxe fournie sur le blog KIS \(Keep It Simple\)](#) et repérer les opérateurs susceptibles de servir fréquemment,

comme les opérateurs de langue pour un professeur de langue vivante.
Travailler avec ceux de géolocalisation est l'occasion d'aborder la vie privée et les traces numériques avec les élèves.

Exercice : chercher tous les tweets de @PhTAILLARD postés entre le 17 mars et le 1er septembre 2020, comportant le hashtag #ContinuitéPédagogique

Solution : from:PhTAILLARD #continuitéPédagogique since:2020-03-17 until:2020-09-01

Sitographie :

- Canopé. (2019). *Les données à caractère personnel - Comprendre et appliquer les nouvelles réglementations dans les établissements scolaires*. https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/RGPD/RGPD_WEB.pdf

Ce guide permet de comprendre et appliquer les nouvelles réglementations dans les établissements scolaires. Notamment il répond très précisément à la question « Un enseignant peut-il utiliser une application de réseau social pour une utilisation pédagogique ? Si oui, quelles précautions doit-il prendre et sous quelles conditions ? » (p. 18 et 19).

- Twitter/UNESCO. (2019). *Enseigner et apprendre avec Twitter*. https://en.unesco.org/sites/default/files/gmw2019_twitter_mil_guide_fr.pdf

Ce guide a été rédigé par Twitter en collaboration avec l'UNESCO. L'objectif principal de l'UNESCO par cette collaboration est de promouvoir l'éducation aux médias et à l'information. Il présente les

règles de bonnes conduites et les bases d'une éducation à la citoyenneté numérique, mais aussi évidemment un mode d'emploi de Twitter.

- CLEMI Nice. (2016). *Pour un usage raisonné des réseaux sociaux en milieu scolaire*. <http://www2.ac-nice.fr/cid110689/les-essentiels-de-le-mi-la-collection.html>

Le CLEMI Nice a proposé un guide pour l'Académie de Nice portant sur l'usage des réseaux sociaux en classe.

- Bolland, N., Lucas, D., & De Maggio, L. (2015). *À la conquête des réseaux sociaux dans l'enseignement : usages professionnels et pédagogiques*. https://primabord.eduscol.education.fr/IMG/pdf/a_la_conquete_des_reseaux_sociaux_dans_l_enseignement_usages_professionnels_et_pedagogiques_ressource_12031_2_.pdf

Ce guide a été publié par le Ministère de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il porte sur les usages en classe ainsi que sur l'utilisation professionnelle des réseaux sociaux par les enseignants.

- Beaudin-Lecours, A., Delisle, I., Desrochers, M. -J., Germain, G., Giroux, P., Lachapelle Bégin, L., Martel, C., & Trussart, J.-L. (2012). *Guide de l'utilisation pédagogique des médias sociaux*. <https://guidems-labovte.profweb.ca/wp-content/uploads/2012/04/Guide-dutilisation-pédagogique-des-médias-sociaux.pdf>

Ce guide est le résultat du travail d'une équipe d'experts en pédagogie et éducation, collaborateurs du laboratoire « Vitrine technologie éducation » du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) du Québec.

- Cécile Delesalle et Gérard Marquié, « [Pratiques numériques en éducation : l'exemple des usages de Twitter en milieu scolaire, quelles nouvelles dynamiques ?](#) », 2015

Cet article de recherche expose les résultats d'une enquête annuelle auprès de professionnels de l'éducation depuis 2011 sur les usages de Twitter en milieu scolaire. Résumé : selon cette étude, Twitter représente un exemple de ces outils modelables qui sont performants dans les environnements complexes comme l'éducation. Ainsi, il introduit de la transversalité entre les disciplines, entre les professionnels (coopérations inter-classes, binômes, projets montés

avec le CDI ou la BCD), entre les niveaux hiérarchiques et également entre l'éducation formelle et non formelle. En revanche, une posture d'expérimentateur versatiles d'outils numériques sans cesse renouvelés est observée chez certains et interrogé.

- Marquié, G. (2012). Twitter : un outil éducatif dans le cadre scolaire. *Cahiers de l'action*, 36, 45-52. <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2012-2-page-45.htm>

Cet article de recherche relate l'histoire des pionniers de Twitter en classe puis les résultats d'une enquête alliant une observation régulière de l'utilisation de Twitter dans le cadre scolaire et une enquête quantitative en ligne auprès des professionnels acteurs ou observateurs de ces pratiques.

Il analyse en quoi l'utilisation de Twitter constitue un apport éducatif, en analysant l'impact de l'utilisation de Twitter sur les relations des élèves avec les enseignants, sur leur motivation, sur leur rapport à l'information et pose certaines limites et perspectives.

- Formet, B. (2012). Twitter un outil au service de la pédagogie... Comme les autres ? *Savoirs CDI*, 1. <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/cdi-outil-pedagogique/apprentissage-et-construction-des-savoirs/maitrise-de-linformation/etude-et-travaux-de-recherche/twitter-un-outil-au-service-de-la-pedagogie-comme-les-autres.html>

Dossier datant de 2012 qui présente Twitter et son usage en classe et les étapes d'un projet de Twittclasse.

Contacts :

- [Canopé Paris \(sitographie complète\)](#)
 - [CLEMI Paris](#)
 - [DANE de Paris](#)
-

—ANNEXE 1

Autorisation parentale pour créer un compte sur un réseau

Je soussigné Mme..... Mère (ou
tuteur légal) de l'enfant

- Autorise mon enfant à créer un compte sur le réseau social..... dans le cadre d'activités de classe et à y publier des écrits personnels sous le contrôle de l'enseignant de sa classe.
- N'autorise pas mon enfant à créer un compte sur le réseau social dans le cadre d'activités de classe et à y publier des écrits personnels.

Signature/Date :

Je soussigné M.....

Père (ou tuteur légal) de l'enfant

- Autorise mon enfant à créer un compte sur le réseau social..... dans le cadre d'activités de classe et à y publier des écrits personnels sous le contrôle de l'enseignant de sa classe.
- N'autorise pas mon enfant à créer un compte sur le réseau social dans le cadre d'activités de classe et à y publier des écrits personnels.

Signature/Date :

ANNEXE 2

Charte d'utilisation. Exemple 1 : Cycle 2, par M. B. Vialade

Source : <http://ekladata.com/5fAVuZiVJYjLlaF3T267nLe3hl8/Twitter-Projet-peda-2.pdf>

J'écris en utilisant 140 caractères maximum (lettres, signes de ponctuation, espaces).

J'écris en utilisant un langage correct et connu de tous (donc pas de langage phonétique ou SMS...).

Je fais attention à l'orthographe, à la ponctuation, au vocabulaire que j'emploie et à la cohérence de mes phrases.

Je me connecte et j'écris TOUJOURS en présence d'un adulte. Je fais toujours relire mon texte par le maître avant de l'envoyer.

Lorsque j'écris je me respecte moi-même (car je laisse une trace indélébile de moi sur Internet), et je respecte les autres.

Je ne divulgue pas d'informations personnelles (nom de famille, numéro de téléphone, adresse...).

Je respecte le droit d'auteur (photographies ou textes) et je cite mes sources. En signant cette charte je m'engage à la respecter.

Signatures des élèves :

ANNEXE 3

Charte d'utilisation. Exemple 2 : Terminale
technologique, par M. B. Reveillet

Projet de la terminale STG Mercatique du lycée du Mont-Blanc,

[@infoplanete](#), projet de M. B. Réveillet ([@lemanege](#)) :

https://docs.google.com/file/d/0B_DH4gEBeGtAVUFhNzVLWURHNU0/view

Chaque élève crée son compte Twitter avec impérativement un identifiant repérable (pas d'anonymat) : faire en sorte qu'il puisse être reconnu par les autres membres de la Twittclasse

Chaque élève verrouille sa TL (TimeLine, c'est la liste des abonnés donc la liste des élèves) aux abonnements publics (quelqu'un qui veut suivre doit en faire la demande au propriétaire du compte) (évite ainsi les abonnements extérieurs).

Chaque élève bloque les RT des autres abonnés de ses abonnements (pour éviter trop d'infos)

Dans un premier temps chaque élève s'abonne aux flux extérieurs qu'il désire

mais uniquement en fonction d'un cadre précis lié aux besoins d'informations, mercatique, droit, management, communication, informatique... le monde, 20 minutes, les échos, management, etc. Un travail de repérage est entrepris avec le groupe classe.

Quand l'élève a une information qu'il souhaite donner aux autres il twitte l'information en spécifiant dans le tweet « [@infoplanete](#) », ce qui permet à tous les élèves de la lire par l'intermédiaire du compte classe.

1 rectorat 1 2 sites

Enseignement scolaire au Visalto | 12 boulevard
d'Indochine, 75933 Paris Cedex 19 Enseignement
supérieur en Sorbonne | 47, rue des Écoles, 75230 Paris
cedex 5

www.ac-paris.fr | www.sorbonne.fr |

communication.sorbonne@ac-paris.fr

[@academie_paris](#) |

[paris. academie](#) | [academie_paris](#) Pou